

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

AUTORISATION DE SERVITUDE À BORDEAUX MÉTROPOLE POUR L'AVENUE BLAISE PASCAL. AUTORISATION

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Canouet à M Cristofoli
M Capouillez à M Deau
Mme Pomi à Mme Poublan
M Grémy à Mme Rigaud
M Hélaudais à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Cécile Poublan.

La séance est ouverte,

Délibération du : 15 décembre 2021
Rendue exécutoire le : 17 décembre 2021
Publiée le : 17 décembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2021

AUTORISATION DE SERVITUDE À BORDEAUX MÉTROPOLE POUR L'AVENUE BLAISE PASCAL. AUTORISATION

M Claude Joussaume, Adjoint au Maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques, présente le rapport suivant.

Le Pôle Territoriale Ouest de Bordeaux Métropole situé immeuble Pégase, 10/12 avenue des satellites 33185 Le Haillan, doit intervenir sur la parcelle communale 0254-DM située avenue Blaise Pascal à Saint-Médard-en-Jalles afin de poser deux coffrets réseau ENEDIS RM10 et EM11 à proximité du portail du 103B et d'établir à demeure un câble branchement et un câble réseau permettant l'alimentation de deux parcelles au 103 et 103B.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles concède au Pôle Territoriale Ouest de Bordeaux Métropole un droit de servitude, selon les modalités de la convention jointe, sur la parcelle 0254-DM située avenue Blaise Pascal.

Le Pôle Territoriale Ouest de Bordeaux Métropole pourra y exploiter les droits mentionnés dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention réglementant les droits d'accès consentis au Pôle Territoriale Ouest de Bordeaux Métropole. La convention prendra effet à la date de signature par les parties et sera conclue pour la durée des ouvrages mentionnés.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes authentiques qui se réfèrent au droit de servitude cité.

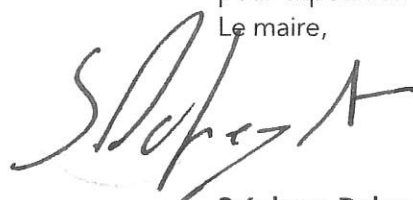
Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 15 décembre 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat

**AUTORISATION POUR L'ETABLISSEMENT D'UN CABLE DE
BRANCHEMENT EN SOUTERRAIN ET/OU SUR LES MURS OU
FACADES OU SURPLOMBANT DES HABITATIONS**

DEPARTEMENT : GIRONDE
COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES
AFFAIRE N° : DC26/058030

I° - Le(s) soussigné(s)représentant la Commune de SAINT MEDARD
EN JALLES

Demeurant : Place de l'Hôtel de ville 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

Agissant en tant que (1) :

- Propriétaire
- Représentant dûment mandaté des copropriétaires

Sur le chemin d'accès : AVE BLAISE PASCAL 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

Parcelle section : 0254 - DM

Et désigné ci-après par « Le propriétaire »

Après avoir pris connaissance du projet d'établissement d'un élément de réseau

a) de réseau électrique

AUTORISE

Le Pôle Territorial Ouest, Immeuble Pégase, 10/12 avenue des Satellites, 33185 LE
HAILLAN

Représenté par Monsieur François FREYNET – Directeur

Et désigné ci-après par l'appellation « **BORDEAUX METROPOLE** »

~~1 – à établir à demeure les supports et ancrages pour conducteurs aériens, isolés ou non, et leurs accessoires à l'extérieur des murs et façades ;~~

~~2 – à faire passer les dits conducteurs aériens sur façade sur environ _____ ml ;~~

~~3 – à élaguer, s'il y a lieu, les plantes grimpantes et les branches d'arbres ou arbustes qui pourraient gêner la pose des câbles et accessoires ou occasionner des avaries aux ouvrages ;~~

4 – à poser **2 coffrets réseau ENEDIS RM10 et RM 11** comme indiqué sur le plan ci-joint, en entrée du chemin communal et à proximité du portail du 103B

5 – à établir à demeure **1 câble branchement + 1 câble réseau** sur le domaine privé communal permettant l'alimentation de deux parcelles au 103 et 103B. Comme indiqué sur le plan ci-joint

Par voie de conséquence, Bordeaux Métropole et son concessionnaire ENEDIS pourront faire pénétrer sur la ou lesdites parcelles leurs agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

II° - La présente autorisation est accordée gratuitement compte tenu de la nature des travaux et de l'intérêt qu'ils présentent pour la distribution de l'électricité et des télécoms. Toutefois, les dommages instantanés qui pourraient être causés aux cultures et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation des ouvrages, feront l'objet d'une indemnité fixée à l'amiable ou, à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

III° - Le propriétaire conserve le droit de demander à ENEDIS, concessionnaire de Bordeaux Métropole et/ou aux opérateurs de Télécoms (Orange, Numéricable ou autres), par lettre recommandée adressée au Centre de Distribution dont dépend la ligne, le déplacement ou la modification des ouvrages s'il doit entreprendre des travaux de démolition, de réparation ou de construction incompatibles avec le maintien des dits ouvrages sur son habitation.

IV° - le propriétaire soussigné s'engage à faire mention de la présente autorisation dans tout acte translatif de propriété de son immeuble

V° - La présente autorisation prend effet à dater de ce jour, et est donnée pour la durée de l'ouvrage dont il est question à l'article I° ou de tout autre qui pourrait lui être substitué sur l'emprise de l'ouvrage existant.

Le propriétaire soussigné, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare l'accepter sans réserve. Un exemplaire de l'autorisation sera remis au propriétaire après signature des parties.

Fait en 3 exemplaires originaux
(Dont un éventuellement pour l'enregistrement)
à _____, le _____

Le propriétaire

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pièce jointe : plan explicatif des travaux à réaliser en domaine privé

Département :
GIRONDE

Commune :
SAINT MEDARD EN JALLES

Section : DM
Feuille : 000 DM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/07/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

DC26/058030

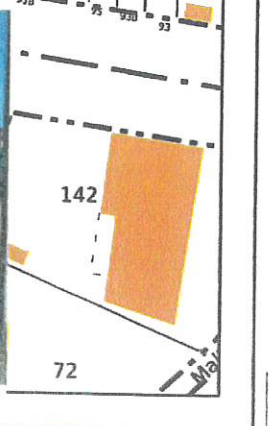
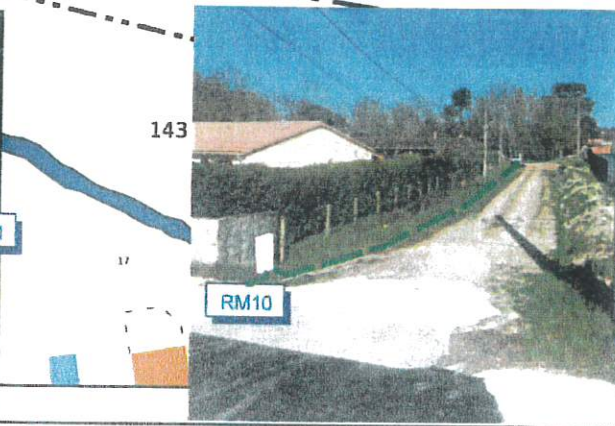
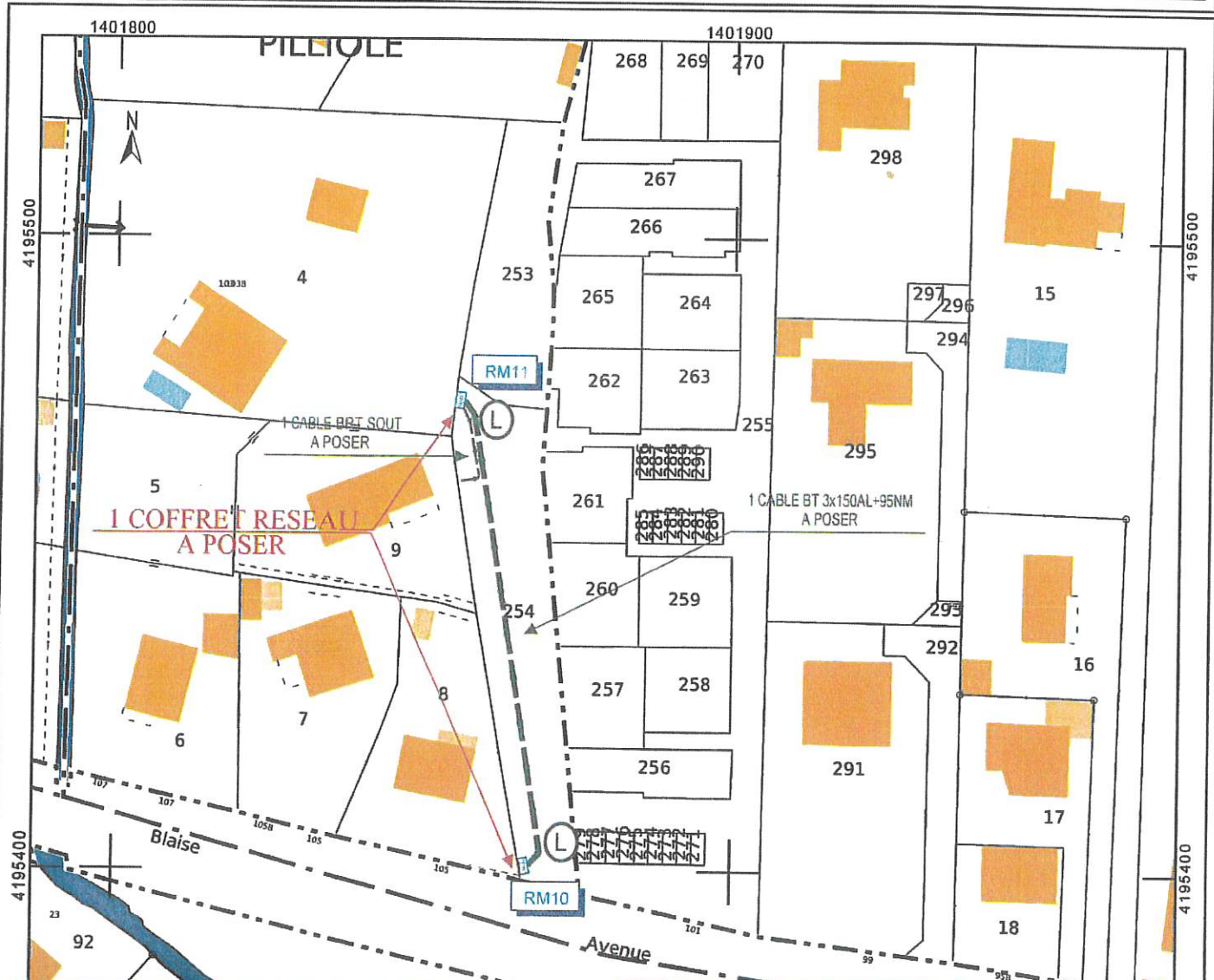
SIGNATURE(S)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC

Cité Administrative-Batiment B
14ème Etage 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_177
Date de la décision :	2021-12-15 00:00:00+01
Objet :	AUTORISATION DE SERVITUDE À BORDEAUX MÉTROPOLE POUR L'AVENUE BLAISE PASCAL. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20211215-DG21_177-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211215-DG21_177-DE-1-1_0.xml	text/xml	906
Nom original :		
DG21_177.pdf	application/pdf	1298211
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211215-DG21_177-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1298211

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2021 à 13h46min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2021 à 13h46min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2021 à 13h46min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 décembre 2021 à 14h06min38s	Reçu par le MI le 2021-12-17